

4G Pharma
Société civile
au capital de 750 euros
Siège social : 19 Côteaux de la Tuilerie
31650 LAUZERVILLE
RCS TOULOUSE 512 469 065

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 1^{er} DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le premier décembre,
A onze heures,

Les associés de la Société **4G Pharma**, société civile au capital de 750 euros, divisé en 75 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 19 Côteaux de la Tuilerie 31650 LAUZERVILLE, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Madame Bernadette GOUTAY, propriétaire de
Monsieur Eric GOUTAY, propriétaire de

1 part sociale
74 parts sociales

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement "eIDAS" n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Eric GOUTAY**, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Refonte complète des statuts de la Société,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

 Paraphe EG  Paraphe BG

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Les projets de statuts modifiés,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de procéder à une refonte complète des statuts et de remplacer les statuts actuels de la Société par les statuts figurant en annexe au présent procès-verbal. En conséquence, l'Assemblée Générale adopte article par article, puis dans son ensemble le texte des nouveaux statuts entrant en vigueur à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

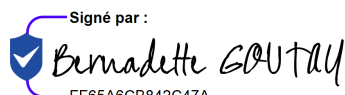
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal lequel, après lecture, a été électroniquement signé par le Gérant et les associés au travers du prestataire de services DocuSign (www.docusign.com) conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil.

Eric GOUTAY
Gérant Associé

Signé par :

22D36ACC28AD42C...

Bernadette GOUTAY
Associée

Signé par :

FF65A6CB842C47A...